Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D20DSJVAP_M26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

FONDS D'ACTION CULTURELLE 2026 - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Rapporteuse : Mme Amélie GARNIER

Le Fonds d'Action Culturelle (FAC) permet d'apporter une aide financière sous condition de critères aux associations culturelles fougeraises pour les encourager à organiser des manifestations et contribuer ainsi à l'animation de la Ville.

I / Les critères du FAC :

Pour solliciter le FAC, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- Etre une association culturelle fougeraise **qui propose des activités culturelles régulières * à Fougères accessibles au plus grand nombre** (*exemple : cours ou ateliers hebdomadaires, bimensuels…) ;
- Proposer **à Fougères** une animation **ponctuelle et nouvelle** auprès **du grand public**.

II / Les deux volets du FAC :

1) Une base subvention fixée à 20% du montant des dépenses prévisionnelles ou un forfait minimal de 100 €. Le montant prévisionnel des dépenses prévisionnelles ne peut pas être inférieur à 200 €.

2) Une garantie financière sous condition de critères :

Une garantie financière peut s'ajouter à la base si le projet prévoit des recettes de billetterie et met en œuvre un ou deux critère(s) ci-dessous :

-Critère 1 : CRITERE CREATION si l'association se fait accompagner d'un ou de plusieurs professionnels pour la création/conception du projet = 15% du montant des dépenses prévisionnelles ;

-Critère 2 : CRITERE MEDIATION si l'association fait participer au moins un partenaire fougerais (autres associations, entreprises, services publics, établissements scolaires…) afin de mobiliser un plus large public = 15% du montant des dépenses prévisionnelles.

La garantie financière est versée si besoin sur présentation d'un bilan financier accompagné des justificatifs de dépenses.

Le montant maximum de l'aide financière du FAC (base de subvention + garantie financière) est fixé à 1 800 € par an par association avec possibilité de fractionner la somme sur deux projets maximum.

Le tableau ci-dessous présente les demandes des associations « CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES » « CHORALE HARMONIC » et « ACORE » :

Signé électroniquement par Patricia LEBRETTE le 03/06/2026 13:14:25

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D20DSJVAP_M26-DE

Association	Animation	Dépenses prévision. (hors bénévolat valorisé)	Base subvention 20% dépenses prévisio.	Garantie financière Critère création (15% dép. prévision.)	Garantie financière Critère médiation (15% dép. prévision.)
CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES	Exposition photographique estivale Du 4 juillet au 30 août Jardin de la Pinterie	2 654 €	**531 €**		
CHORALE HARMONIC	Concerts anniversaire de l'association Vendredi 22 mai 20h Samedi 23 mai 15h et 20h Auditorium du Conservatoire Les Urbanistes	5 091 €	**1 018 €**	Cheffe de chœur professionnelle + Directeur Conservatoire 15% dép. prévision. = **764 €**	
ACORE (Association Danse)	Spectacle de fin d'année « Etats d'âmes » Mercredi 13 mai 20h30 Centre Culturel Juliette Drouet	7 041 €	**1 408 €**		

Avec l'avis favorable du Conseil des Associations Culturelles et l'avis favorable unanime de la commission « Culture, Patrimoine, Economie touristique » réunie le 5 mai 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les aides financières suivantes :

- Club Photo Tous Photographes = subvention de base d'un montant de **531 €** ;

- Chorale Harmonic = subvention de base d'un montant **1 018 €**, garantie financière de **764 €** ;

- Acore : subvention de base d'un montant de **1 408 €**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 - Chapitre 65 - Ligne de crédits 26469.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,

Le Maire

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:14:27+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable

PATRICIA RAULT

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:41:53+02:00

Signé électroniquement par : Alice LEBRET le 02/06/2026 15:14:27